

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 83

présenté par

M. Brottes, M. Tourtelier, M. Letchimy, Mme Massat, M. Duron, M. Bono,  
M. Le Bouillonnet, M. Plisson, M. Le Déaut, M. Peiro, Mme Lepetit, M. Gagnaire, M. Lurel,  
M. Gaubert, M. Chanteguet, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard, Mme Got,  
Mme Reynaud, Mme Quéré, M. Grellier, Mme Marcel, M. Lesterlin, M. Mesquida,  
Mme Robin-Rodrigo, Mme Darciaux, Mme Coutelle, M. Manscour, M. Garot, M. Villaumé,  
Mme Lignières-Cassou, M. Launay, M. Deguilhem, M. Hutin, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et sur la plantation d'arbres et de végétaux pérennes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintroduire la plantation d'arbres et de végétaux pérennes comme une des mesures nationales de lutte contre le réchauffement climatique, en lien avec l'effort national de recherche sur les énergies renouvelables prévu à l'article 19, portant particulièrement sur « la maîtrise de la captation et du stockage du dioxyde de carbone, notamment par les végétaux (...), l'étude des services obtenus des écosystèmes, l'écologie de la restauration et le génie écologique (...), la contribution des végétaux à l'amélioration de l'environnement et de la santé ».

En effet, les végétaux pérennes contribuent efficacement au stockage du carbone, à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments situés à proximité par régulation de la température, au maintien de la biodiversité, à la qualité de l'air et de l'environnement sonore, mais aussi aux objectifs de santé publique.